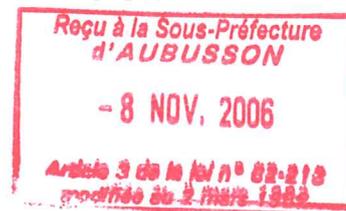




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER LA TOUR**

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9



L'an deux mil six
et le vingt six octobre
à vingt heures trente, en séance ordinaire le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TURPINAT.
Présents : Mme TURPINAT ; Mrs MARSALLON ; HERCE ; TAVAUX ;
MOREAU ; PETIT ; BOULARD ; COURTITARAT ; RIVAL
Absents : Mrs MARTIN ; LAVEDRINE
Date convocation : Dix sept octobre
Secrétaire : Mr PETIT

OBJET : Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la motion soumise à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse lors de son Assemblée Générale du 21 octobre 2006 où les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est Creusoise (Mérinchal, Auzances –Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Le Conseil Municipal de St Dizier La Tour, après délibération, approuve cette motion.

Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
O. TURPINAT.